

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation du référentiel de validation pour le
métier de Magasinier dans le cadre de l'accord de
coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des
compétences dans le champ de la formation
professionnelle continue**

A.Gt 01-07-2010

M.B. 26-10-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le décret de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu la procédure d'élaboration du référentiel de validation des compétences pour le métier de magasinier;

Vu la proposition des Commissions de référentiels et du Comité Directeur du Consortium de validation des compétences;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances du 21 mai 2010;

Vu l'avis du Ministre du Budget du 1^{er} juillet 2010;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le référentiel de validation des compétences (Unités de compétences 1-2), relatif au métier de Magasinier est approuvé.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Article 3. - La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2010.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET